



Les lapinoux

MICRO-CRÈCHE



Le 30 Avril 2024



03.84.36.71.19

Adresse mail : leslapinoux90@free.fr



Gestionnaire : Mme Wimmer Magali
ZAC Technoparc 1 rue Hubert Curien

Sommaire

Préambule	p5
Introduction.....	p5
Pourquoi une micro-crèche	p5

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Partie 1 : NOTRE PROJET D'ACCUEIL p7

1.1 Les prestations d'accueil	p7
1.2 Les durées et les rythmes d'accueil	p8
✓ Favoriser un accueil de qualité	
✓ Préparer l'adaptation de l'enfant dans la structure	
✓ Assurer les transmissions quotidiennes ; accueil et retrouvailles	
1.3 L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique	p10
1.4 Les compétences professionnelles mobilisées	p11
✓ Statut juridique	
✓ Fonction du gestionnaire	
✓ Le référent technique	
✓ Le personnel encadrant les enfants	
1.5 Les actions en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formations	p 15

Partie 2 : LE PROJET EDUCATIF p16

2.1 Prestations d'accueil	p16
L'hygiène des locaux	
Le repas	
Les soins d'hygiène	
Le sommeil ou le repos	
L'espace sensoriel	

Les activités	
✓ Responsabiliser l'enfant tout en assurant sa sécurité	
✓ L'éveil du tout-petit à travers le jeu et les activités	
2.2 L'éveil artistique et culturel	p23
✓ La musique	
✓ Le langage des signes	
✓ Le livre	
✓ Les animations et les fêtes	
✓ Les intervenants extérieurs	
✓ Les sorties	
2.3 L'épanouissement des enfants passe par l'égalité	p24
Partie 3 : LE PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE	p25
3.1 L'intégration de l'établissement dans son environnement	p25
a) Les fournisseurs	
b) Notre partenaire culturel	
c) Nos partenaires institutionnels	
3.2 Faire participer les parents à la vie des lapinoux	p30
✓ Pour un accueil de qualité	
✓ Le dialogue, une nécessité	
✓ Un cahier de transmission	
✓ Le voyage de « Lapinou »	
3.3 L'accompagnement à la parentalité	p31
✓ Partenariat et communication ouverte	
✓ Empathie et compréhension	
✓ Informations et ressources	
✓ Partage des expériences	
✓ Accompagnement dans les transitions	
✓ Inclusion et diversité	

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

- 1/ Les fonctions du gestionnairep34
 - ✓ La fiche de poste

- 2/ Les modalités 'inscription et les conditions d'admission des enfants :...p35
 - 2-1 L'inscription
 - 2-2 les recommandations médicales, les vaccins obligatoires
 - 2-3 Les mesures prises en cas de maladies ou accident d'un enfant
 - 2-4 Les fournitures qui doivent être apportées par les parents
 - 2-5 Absences de l'enfant

- 3/ Les horaires d'ouverture :.....p38

- 4/ Le mode de calcul des tarifs et les éléments du contrat d'accueil.....p39

- 5/ les modalités du concours du Référent Santé et Accueil Inclusifp42

- 6/ Les modalités de la mise en œuvre du taux d'occupation de l'accueil en surnombre des règles d'encadrement :.....p43
 - 6-1 L'accueil en surnombre
 - 6-2 Les règles d'encadrement auprès des enfants

Annexes :

- 1-Situations d'urgence
- 2-Mesures préventives
- 3-Modalités de délivrance de soins
- 4-Les conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitance
- 5-Les mesures de sécurité à suivre pour les sorties

Préambule

Les établissements et les services d'accueil des jeunes enfants, après avoir fortement augmenté dans les années 1990, sont aujourd'hui en relative stagnation, malgré leur insuffisance au regard des besoins exprimés.

Ainsi, parce que « faire garder son enfant » reste un problème pour de nombreuses familles, mais aussi parce que les premières années de la vie sont essentielles pour le devenir des enfants, pour prévenir les inégalités et les exclusions à venir, et parce que des réponses suffisantes et adaptées sont une condition de l'égalité professionnelle des hommes et des femmes, le gouvernement a décidé de placer l'accueil des jeunes enfants au cœur des priorités de sa politique familiale.

Introduction

Compte tenu de l'émergence des nouveaux besoins en matière d'accueil de jeunes enfants, tant quantitatifs que qualitatifs, le code de la santé publique prévoit désormais la création de structures nouvelles : les micro-crèches (Etablissements d'Accueil des Enfants de moins de 6 ans par Décret 2010-613 du 7 juin 2010).

Définition d'une micro-crèche :

Une micro-crèche regroupe, au sein d'un local, 3 professionnels pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants de moins de 6 ans. C'est donc une structure de petite taille, qui peut s'avérer particulièrement adaptée dans les zones où les besoins existent mais ne justifie pas de création d'une structure traditionnelle.

Pourquoi une micro-crèche

A) Un accueil collectif et sécurisé :

L'accueil collectif, permet la socialisation des enfants (favorisée par le contact avec les autres) et prépare mieux l'enfant à son entrée dans le monde scolaire, notamment son entrée en maternelle.

En outre, cet accueil offre aux familles, la sécurité d'un mode de garde, liée à la présence simultanée de plusieurs adultes.

B) Une attention individuelle :

Avec 5 adultes encadrants pour 12 enfants, la petite structure permet un suivi adapté à chaque enfant, qui inclut le respect de son rythme, de ses besoins et de ses envies. De ce fait, la micro-crèche, offre une grande richesse de projets adaptés à chaque enfant.

C) Un accueil de proximité à des horaires adaptés :

La micro-crèche, veut répondre au plus près, aux demandes des familles. Elle propose une large amplitude horaire de 6h00 à 19h30 et 5 jours par semaine (du lundi au vendredi).

PROJET D'ETABLISSEMENT

Partie 1 : NOTRE PROJET D'ACCUEIL

Le tout premier contact avec la famille est très généralement un contact téléphonique avec la direction. Ce moment est important car c'est, à cet instant que naît une relation entre un parents qui décide de confier son enfant et la personne représentant la structure. Au cœur de ces premiers échanges s'installe un enjeu qui domine tous les autres : la confiance mutuelle.

La rencontre avec les parents est un moment essentiel afin de faire plus ample connaissance, d'écouter les parents, de comprendre leurs besoins et expliquer le fonctionnement de la micro-crèche. C'est également l'occasion de visiter le lieu d'accueil et d'en ressentir l'atmosphère.

Bienvenue aux lapinoux !!!

1.1 Les prestations d'accueil

La structure accueille les enfants de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Une priorité est donnée aux parents qui travaillent et/ou résident à Delles ou les villes limitrophes.

La capacité d'accueil de l'établissement, selon l'agrément délivré par le Conseil Départemental, est fixée à 12 enfants. Un nombre d'enfants peut être accueilli en surnombre, dans le respect des 115% de la capacité d'accueil et à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100% de la capacité d'accueil autorisée, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 8 octobre 2021.

La structure assure un accueil régulier et occasionnel construit autour de 5 forfaits allant de 1 jour à 5 jours et sur une amplitude horaire d'ouverture de 6h00 à 19h30.

L'accueil régulier : se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé est établi avec la famille afin d'évaluer le besoin de garde et de définir la participation mensuelle. L'accueil régulier qui répond aux besoins des familles est très majoritaire dans notre zone d'implantation

L'accueil occasionnel : se définit par une fréquentation irrégulière et sur inscription en fonction des places disponibles. Cet accueil n'est pas prioritaire.

1.2 Les durées et les rythmes d'accueil

✓ Favoriser un accueil de qualité :

Accueillir un enfant, c'est accueillir sa famille

Ouvrir la structure aux parents, c'est permettre à l'enfant de surmonter la séparation d'avec son milieu familial et aux parents d'investir les lieux où leur enfant va vivre une partie de la journée.

Il est également important d'établir une relation privilégiée, individualisée, continue avec le ou les adultes de référence, dans le respect des rythmes propre de chaque enfant. C'est par l'observation, fondement des actes professionnels, que l'on propose à l'enfant des réponses adaptées à ses besoins. Il y a également les repères dans l'espace et dans le temps qui le rassurent et s'organisent d'une part dans la vie quotidienne, les soins, les activités, l'accompagnement constant de l'adulte par la voix, le regard et le geste dans un échange réciproque avec l'enfant, et d'autre part dans le groupe d'enfants constitué de manière aussi stable que possible, de taille restreinte pour mieux bénéficier de l'attention et de la présence régulière et sécurisante d'un adulte de référence.

L'adulte suit l'enfant pendant ses 3 années dans la structure, si possible. Les changements intempestifs sont préjudiciables pour l'enfant qui a besoin de s'attacher à une personne.

Ce sont ces repères qui offrent à l'enfant des éléments de sécurité physique et affective et des éléments de socialisation.

L'enfant a besoin de moments de maternage et de moments où il peut se construire par lui-même, dans un environnement riche de propositions d'activités ou de relations avec ses copains et les adultes. Il a besoin d'espaces privés où il peut s'approprier un territoire, s'isoler, mener à bien ses

expériences, et d'espaces aménagés où, en toute sécurité, il peut développer ses potentialités intellectuelles, sensorielles, psychomotrices et relationnelles.

Il doit pouvoir contrôler à tout moment la présence de l'adulte qui l'accompagne dans sa recherche d'autonomie.

✓ Préparer l'adaptation de l'enfant dans la structure

La période d'adaptation s'organise avant l'admission et se planifie sur une quinzaine de jours. Elle permet de faire mutuellement connaissance (entre la structure et l'enfant ainsi que ses parents), de découvrir un nouvel environnement, de créer progressivement une relation de confiance. C'est également un moment d'échanges et de communication intense autour de l'enfant et de son histoire personnelle et familiale, et ses habitudes de vie. Pour ce faire, un cahier de suivi permet de noter les habitudes alimentaires, d'endormissement, de soins, de jeux de l'enfant et de guider la personne « référente » pour répondre à ses besoins spécifiques.

Ce cahier est rempli par l'équipe de la structure dans la journée et les parents le reste du temps

Au cours de cette période d'adaptation, le parent montre comment il répond à une demande de son enfant puis progressivement va se séparer de lui, pour parvenir avant l'entrée dans la structure à passer une petite journée sans sa présence.

Le « doudou » ou objet transitionnel est conseillé pour faciliter la séparation et donner un repère à l'enfant (objet doux, portant l'odeur de la maman). Il maintient la relation, sa position est à mi-chemin entre le « dehors » et le « dedans ». Si « doudou » est pris en considération et respecté, on pourra dès lors lui attribuer une place réelle : il est unique pour l'enfant, c'est pour lui la transition entre le connu et l'inconnu.

✓ Assurer les transmissions quotidiennes : accueil et retrouvailles

Elles conditionnent la qualité d'accueil de l'enfant et sont indispensables pour assurer la continuité des soins et la prise en charge de l'enfant.

Un cahier de suivi permet à chacun (professionnels et parents) de noter les observations importantes de la journée : alimentation, sommeil, transit, éveil, maladie, évènements exceptionnels...

Un album photo peut également permettre à l'enfant de moins ressentir le manque affectif de ses proches et d'établir un dialogue rassurant avec l'adulte.

L'enfant, au fur et à mesure qu'il grandit, peut ressentir le besoin de mettre en place un rituel qui le tranquillise (« dire au revoir par la fenêtre », « être pris dans les bras », etc..). Le « doudou » est aussi le meilleur moyen d'apaiser ses angoisses et d'être un peu plus autonome.

1.3 L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique :

L'enfant différent demande une attention particulière peut être admis, après avis médical du référent « Santé et Accueil Inclusif » de la structure et à l'unique condition que la prise en charge globale de l'enfant soit compatible avec un accueil en micro-crèche.

Une proposition de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établie par le médecin traitant de l'enfant, à la demande des parents.

Le PAI établi est alors étudié par le référent « Santé et Accueil Inclusif », la direction et l'équipe pédagogique afin de valider que la prise en charge de l'enfant (prise en charge médicale et consignes d'accueil spécifiques) sont compatibles avec un accueil en micro-crèche. Si la mise en place du PAI est acceptée, le document est alors signé par les représentants de la structure, le médecin traitant de l'enfant et les parents de celui-ci.

Il convient de noter que certaines situations peuvent nécessiter des compétences médicales que nous n'avons pas parmi le personnel de la micro-crèche. Exemple : certains gestes lors d'administration de médicaments, les

signes cliniques d'une situation d'urgence, les locaux qui ne sont pas adaptés pour permettre une bonne prise en charge de l'enfant.

C'est la raison pour laquelle, la micro-crèche les Lapinous étudie avec sérieux et objectivité toute demande de PAI et peut être amenée à décliner l'accueil d'un enfant dont elle ne serait pas en capacité de garantir la prise en charge globale et la sécurité de l'enfant au quotidien.

1.4 Les compétences professionnelles mobilisées :

L'équipe pédagogique des lapinous est une ressource la plus essentielle et la direction veille à créer de bonnes conditions de travail.

Lors des recrutements, la Directrice porte un point d'attention aux compétences de la personne, à son savoir-être et ses valeurs professionnelles, Elle s'assure que les valeurs incarnées au sein de la structure telles que la confiance, la bienveillance, et l'esprit d'équipe soient partagées par le/la candidat(e).

La direction est très vigilante quant au respect des règles de déontologie, comme : Le secret professionnel, le respect du projet de l'établissement, le non jugement devant l'éducation des parents, l'anonymat des enfants lors d'échange avec les parents...

Les VAE sont encouragées, afin d'évoluer au sein de la structure

Le gestionnaire et Directrice :

✓ Statut juridique :

La structure juridique retenue est la SARL société à responsabilité limitée Madame WIMMER/ LAURENT aura le statut de gérante, et relèvera du régime des travailleurs non-salariés.

Société enregistrée auprès du Tribunal de Commerce sous le numéro : 822778510 R.C.S

✓ Fonction du gestionnaire et Directrice :

Le gestionnaire, comme son nom l'indique, s'occupe de la gestion de la micro-crèche : suivi de l'activité générale, comptabilité, recrutement, inscriptions, logistique, communication, fixe les objectifs globaux chaque année. Il fait partie de l'équipe dans l'accompagnement et la prise en charge des enfants : activités, soins, siestes, repas, etc... Une énumération de ses fonctions est identifiée dans le règlement de fonctionnement.

Le personnel :

✓ Le référent technique :

Le référent technique à la fonction d'assurer le suivi technique, d'élaborer des protocoles pour le bon fonctionnement de la micro-crèche, l'hygiène et la sécurité des locaux, etc...

Le référent technique fait fonctionner la crèche au quotidien : accueil des familles, soutien et gestion de l'équipe pour les activités, mise en place d'interventions extérieures, etc...

Une énumération de ses fonctions est identifiée dans ce tableau :

Dénomination	REFERENT TECHNIQUE
Fonctions	<ul style="list-style-type: none">-Gestion de l'équipe éducative-Assurer l'application des projets pédagogiques-Elaboration du programme d'activités et des animations, participation en soutien avec l'équipe-Elaboration des différents protocoles de l'établissement-Prise en charge des enfants-Suivre le projet d'établissement lors des soins, des repas et du coucher des enfants-Mettre en place les ateliers psychomoteurs, manuels ou artistiques
Tâches spécifiques	<ul style="list-style-type: none">-Assurer l'application du projet d'établissement-Elaboration du programme d'activités et des animations, participation en soutien d'équipe-Gestion du planning des activités-Assure une continuité des tâches administratives

	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des problèmes parents / équipe éducative avec la gestionnaire - Recevoir les remarques, questions ou difficultés des parents au sujet de leur enfant-Organiser des réunions avec l'équipe -Organiser des moments de partage avec les professionnels et les familles -Gestion du planning de l'équipe -Gestion des conflits dans l'équipe professionnelle -Gestion du tableau d'affichage en direction des parents -Suivre le planning journalier des activités -Participation au service de table -Participation au ménage -Gestion et encadrement des élèves
Compétences qualités	<ul style="list-style-type: none"> -Sens de l'organisation et des relations humaines -Disponibilité -Patiente -Eveil et apprentissage des jeunes enfants
Formations	<ul style="list-style-type: none"> -Educatrice de jeunes enfants -Projet d'animation en crèche -projet pédagogique
Interlocuteurs	-Partenaires sociaux : CAF, PMI, RSAI....

Le gestionnaire et le référent technique doivent travailler en binôme car ces deux postes sont complémentaires et permettent un bon fonctionnement de la micro-crèche.

✓ **Le personnel encadrant les enfants :**

Il s'agit des personnes qui vont accompagner les enfants et les familles au quotidien.

Quel que soit le diplôme, le poste est le même pour chaque agent de la micro-crèche. L'équipe a donc en charge la prise en charge des enfants : activités, soins, siestes, repas, etc....

Elle est également amenée à faire l'entretien des locaux, ainsi que la préparation des repas des enfants.

Qualification :

La micro-crèche « Les Lapinous » regroupe 5 professionnelles

- Une personne disposant du diplôme d'éducatrice jeunes enfants,
- Une personne disposant du diplôme d'auxiliaire de puériculture,
- Deux personnes titulaires du CAP petite enfance.
- Responsable : ancienne assistante maternelle permanente et non permanente, travailleuse familiale, BEP service à la personne, diplôme d'état d'aide-soignante, certificat d'animation et accompagnement, CFC d'assistante socio-éducative. Depuis 2016, Gestionnaire et Directrice de structure d'accueil de la petite enfance.

Une énumération de ses fonctions est identifiée dans ce tableau :

Dénomination	PROFESSIONNELLE DE LA PETITE ENFANCE
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> -Prise en charge des enfants -Suivre le projet d'établissement lors des activités, des soins, des repas et du coucher des enfants -Assurer l'application des projets pédagogiques -Mettre en place les ateliers psychomoteurs, manuels ou artistiques
Tâches spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> -Suivre le planning journalier des activités -Elaboration du programme d'activités et des animations, participation en soutien d'équipe -Gestion du tableau en direction des parents -Gestion et encadrement des élèves -Participation au service de table -Participation au ménage -Recevoir les remarques, questions ou difficultés des parents au sujet de leur enfant
Compétences qualités	<ul style="list-style-type: none"> -Sens de l'organisation et des relations humaines -Ecoute des familles -Patiente -Dynamique -Eveil et apprentissage des jeunes enfants

Formations	- Auxiliaire de puériculture - CAP Petite enfance -Projet d'animation en crèche
Interlocuteurs	-Partenaires sociaux : PMI, RSAI....

Effectif auprès des enfants : Articles R2324-43 du Code de la Santé Publique

1 professionnel pour 6 enfants

L'effectif du personnel affecté à la prise en charge des enfants est au minimum de :

- 1 personne pour 3 enfants,
- 2 personnes dès que le nombre d'enfants présents est supérieur à 3,
- 3 personnes dès que le nombre d'enfants accueillis est de 6 ou 8 selon l'âge et les besoins de ces derniers
- 4 personnes à partir de 11h00 pour la préparation des repas et la gestion de la cuisine.

Ce processus se fait de manière dégressive selon les départs des enfants.

L'ensemble du personnel est salarié du gestionnaire de la micro-crèche, dans le cadre commun de la convention collective (service à la personne).

1.5 Les actions en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation

L'analyse des pratiques professionnelles est au cœur de l'amélioration continue de la prestation d'accueil proposée.

La structure recherche à s'ouvrir vers l'extérieur en développant un réseau de partenaire afin de traiter tout sujet de la vie quotidienne en structure : positionnement du professionnel au regard de l'ensemble de leurs missions, la pédagogie, les sujets règlementaires, relation avec les familles, la santé, les conflits, la communication.

L'équipe complète ses compétences grâce aux différents moments d'échange au cours d'année avec notre psychologue en analyse des pratiques professionnelles. Elle veille à analyser les situations, à comprendre les comportements des enfants mais aussi ceux de l'équipe pédagogique.

La réussite de cette démarche d'analyse des pratiques professionnelles est l'écoute, l'absence de jugement, le droit à l'erreur et la volonté partagée de mieux faire. Comprendre, s'exprimer, apporter des solutions, se remettre en question, sont autant d'occasion de s'améliorer au quotidien.

L'analyse des pratiques est organisée, au minimum trois fois dans l'année. L'analyse des pratiques et tout sujet nécessitant d'être partagé sont traités de manière instantanée avec l'équipe.

Partie 2 : LE PROJET EDUCATIF

2.1 Les prestations d'accueil

L'hygiène des locaux

La micro crèche « Les Lapinous » a fait un choix important qui la démarque.

Afin que le personnel encadrant puisse se consacrer exclusivement aux enfants, les tâches ménagères sont confiées à une aide-ménagère qui fait partie de l'équipe pédagogique des lapinous.

L'équipe encadrante est ainsi libérée des tâches ménagères et dédie son temps uniquement à la bienveillance et au bien-être des enfants.

Ce choix important allège la charge de celles-ci et favorise l'intérêt et l'épanouissement de la professionnelle dans son cœur de métier.

La qualité de l'accueil de l'enfant est alors optimale.

Le repas

Les rythmes physiques (alimentation, changes), physiologiques (alternance veille/sommeil) et ceux des acquisitions motrices et intellectuelles doivent être respectés au maximum pour favoriser l'autonomie de l'enfant. Ainsi le tout-petit évoluera sur le tapis d'éveil, entouré de jeux adaptés à son âge, et stimulé par l'adulte référent. Il ne sera jamais mis dans une posture qu'il n'a pas acquise lui-même (ex : la position assise). Il doit être acteur de son développement.

Les temps de repas : ils sont considérés comme des moments de plaisir, de découvertes et d'échange. A chaque fois que le nourrisson manifeste des signes de faim, il est important que l'adulte y réponde rapidement. C'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper ces moments afin de ne pas se laisser déborder et générer une trop grande frustration chez le tout petit. La bonne tenue de sa fiche de rythme y participe.

Les différentes introductions alimentaires sont d'abord effectuées par les parents, puis par le personnel de la structure. Généralement les légumes, les compotes de fruits, la viande sont donnés à la petite cuillère et un seul aliment est introduit à la fois. Il permet de respecter le choix de l'enfant d'accepter ou non, l'aliment nouveau. L'enfant qui commence à refuser un aliment, à détourner la tête ou pleurer ne sera jamais forcé ou réprimandé.

L'introduction nouvelle sera proposée ultérieurement. Le lait reste l'alimentation essentiel les 6 premiers mois de la vie de l'enfant, un apport de 500ml/jour reste primordial par la suite.

Le lait 1er et 2ème âge sera donné jusqu'à 1 an, puis un lait de croissance prendra le relais.

Les nourrissons sont pris en charge individuellement au moment du repas et généralement sur les genoux de l'adulte (relation privilégiée). A partir du moment où l'enfant manifeste le désir d'être plus autonome, il est installé dans une chaise haute ou baby-relax. A partir du moment où il sait s'asseoir seul sur une chaise, il est installé à table, accompagné par l'adulte « référent ». La

structure est équipée de mobilier adapté à chaque groupe d'âge. C'est aussi un moment de calme pour découvrir les goûts et les saveurs différentes (la découverte avec les doigts n'est pas interdite, elle fait partie d'une étape indispensable pour aller vers l'autonomie alimentaire).

Les soins d'hygiène

Ils sont effectués à chaque fois que cela est nécessaire, et avant un repas ou une activité. L'hygiène corporelle procure bien-être et santé. Elle participe également à la relation adulte/enfants. Il est important que les parents continuent à privilégier le moment du bain le soir et/ou le matin.

L'adulte explique les soins et fait participer l'enfant au fur et à mesure qu'il grandit. L'hygiène des mains s'effectue systématiquement avant et après chaque repas et après une souillure (passage aux toilettes, activité salissante). Le brossage des dents est proposé après les repas du midi, lors de la dernière année de crèche. Il est conseillé de fournir une brosse à dents et d'en changer régulièrement (quand les poils s'écartent).

Lorsque l'enfant a acquis une certaine maturité (monter et descendre un escalier) vers 18 mois/ 2 ans et qu'il manifeste le désir d'être autonome, l'adulte lui propose d'aller aux toilettes ou sur le pot. C'est un moment délicat où aucune contrainte ou réprimande ne doit être exercé sur l'enfant, pour ne pas le bloquer psychologiquement. C'est l'âge où il aime imiter les autres et négocier pour affirmer sa personnalité.

Le sommeil ou le repos

Les besoins sont différents d'un enfant à l'autre ; c'est pourquoi le rythme individuel est respecté pour préserver la santé physique et psychologique de l'enfant. Par l'observation et les informations recueillies auprès des parents, l'adulte repère les signes de fatigue de l'enfant et le couche dans son lit personnalisé qui reste au même endroit (pour offrir des repères habituels). Le rituel d'endormissement est également respecté et le « doudou » est systématiquement proposé à l'enfant (tétine, foulard, peluche).

Le temps de sommeil n'est pas limité, le lever des enfants est échelonné pour permettre une récupération optimale. L'adulte est toujours présent dans le dortoir, pour rassurer les enfants, jusqu'à l'endormissement.

Un nourrisson ou un enfant qui refuse de dormir, ne sera pas maintenu dans son lit.

Dès que le nourrisson est réveillé, il est levé pour satisfaire à son désir d'éveil et de vie sociale.

Avant le coucher, le personnel veille au retour au calme pour faciliter l'endormissement : lecture d'une histoire, musique douce....

L'espace sensoriel

Un espace multisensoriel a pour but de créer un havre de paix, d'être un refuge pour les enfants.

Sécurité, détente, relation, exploration des sens, il sert d'appui pour répondre à de multiples besoins de l'enfant.

Inviter les enfants et les professionnelles à un temps de partage de qualité, chose plutôt rare en structure collective

« Un moment ludique et une situation de bien-être qui leur permet de développer l'ocytocine, dite hormone du bonheur »

Les activités

✓ Responsabiliser l'enfant tout en assurant sa sécurité

Développer l'autonomie, c'est laisser l'enfant faire seul sans agir à sa place, en l'encourageant par la parole et le geste, et c'est aussi le féliciter. L'enfant va oser explorer, découvrir, prendre des risques, faire des tentatives avec des professionnels qui l'accompagnent en assurant sa sécurité.

En accompagnant verbalement l'enfant dans ses découvertes et dans les situations de tous les jours, on lui fait prendre conscience de la réalité du danger ; il acquiert progressivement une réelle autonomie.

L'architecture et l'aménagement des locaux sont pensés pour limiter les dangers. Néanmoins, l'accompagnement de l'enfant dans la découverte de son environnement reste le même.

La prévention des accidents domestiques passe par le dialogue et la verbalisation des interdits, tout en limitant au maximum les dangers. Le tout-petit fait confiance à l'adulte et au monde qui l'entoure, il a besoin d'explications qui le responsabiliseront au fur et à mesure qu'il grandit.

✓ L'éveil du tout-petit à travers le jeu et les activités

Dès la naissance, le jeu est primordial pour l'épanouissement sensoriel, psychique et moteur du tout-petit. Le jeu est essentiel au bon développement et à l'épanouissement de l'enfant. Il participe à la construction de sa personnalité. Dès ses premiers jours, le bébé est avide de découvrir et de communiquer. En jouant, il prend progressivement conscience de son corps ; tout est prétexte à explorer, manipuler, toucher, sucer.

Dès son arrivée dans la structure, il sera installé sur un tapis de sol, sur le dos, libre de ses mouvements. Il pourra ainsi évoluer en fonction de son rythme, encouragé par l'adulte.

Les professionnels de la micro-crèche observent, proposent et guident le tout-petit dans ses découvertes. Ils veillent à ne pas déposséder l'enfant de son expérience propre, de ses découvertes.

Le jeu appartient avant tout à celui qui joue, avec ses besoins, ses désirs, ses capacités, ses inquiétudes. Il permet également au tout-petit d'exprimer ses émotions (joie, pleur, tristesse, colère, angoisse...).

L'activité éveil auprès des enfants passe par une observation de l'enfant et des groupes d'enfants afin de proposer des activités adaptées au développement de chacun.

Le jeu est l'activité principale de l'enfant ; quel que soit l'âge, il est source de plaisir, de découverte et de partage.

Les temps de jeux libre, seuls ou à plusieurs, stimulent la créativité, l'imagination et la socialisation. Ils prennent une dimension exceptionnelle, car ils permettent au tout-petit de se construire au-delà de l'interdit. Ils permettent à l'enfant de jouer seul ou avec ses petits camarades. Le « jeu libre » se définit comme une activité autonome. Les professionnels sont disponibles mais intervient peu.

Parmi eux :

Les jeux « symboliques » favorisent la communication verbale et la construction de l'identité. La micro-crèche dispose de jeux d'imitation, poupées, cuisine, dinette, garage, voitures... Les enfants jouent ensemble et s'organisent naturellement. Les adultes surveillent et n'interviennent en cas de nécessité.

Les jeux « dirigés » se font ponctuellement. Ils sont organisés et programmés à l'avance, par l'équipe de la structure.

Chaque atelier a ses limites et ses règles, ce qui permet à l'enfant de structurer et de l'amener à la socialisation.

L'enfant a le libre choix de participer ou non aux activités proposées, qui ne sont en aucun cas obligatoires ; seul l'adulte reste à une activité fixe, laissant les enfants aller et venir à leur guise.

Afin de développer les différents sens, plusieurs ateliers sont mis en place : peinture, pâte à modeler, pâte à sel, collage, graphisme, cuisine, motricité, musique, histoires...

Les jeux « d'expression corporelle » Proposé aux enfants à partir de 18 mois, ils favorisent le développement physique. Ils permettent la mise en place du schéma corporel. Les objectifs sont de programmer des activités dans le temps et l'espace, organiser des jeux, favoriser la découverte du corps pour les enfants, organiser l'approche de la gymnastique par le plaisir et les jeux.

L'ensemble des ateliers offre un outil d'expression et de communication privilégiée au tout-petit qui maîtrise encore mal le langage.

Les jeux « moteur » La micro-crèche dispose :

D'un espace de motricité intérieure totalement conçu pour inviter l'enfant à découvrir ce qu'est l'équilibre, pouvoir monter des escaliers à quatre pattes, à passer sous un tunnel, à se tenir debout, à rester debout, rouler, glisser, ramper....

D'un espace extérieur qui permet, presque en toute saison, aux enfants de courir, sauter, faire du tricycle (avec et sans pédales). Les enfants peuvent, alors, se défouler. La structure offre une possibilité supplémentaire à chaque enfant d'élargir son champ d'investigation, développer sa créativité, dans la liberté gestuelle et sonore où la socialisation passe par le plaisir.

Son épanouissement reste l'objectif prioritaire : il ne découvrira en aucun cas ces lieux seul, mais toujours accompagné d'un adulte, dont il se détachera progressivement en fonction de sa capacité à être seul.

L'aire de jeux est un support de créativité. L'enfant apprend la socialisation et l'échange, il expérimente ses sens. Il va s'agir à l'enfant de jouer dehors, avec des jeux plus grands que lui, qui mobilisent son corps en entier.

Un jeune enfant qui va bien est un enfant qui bouge, qui fait du bruit, qui dérange. L'extérieur est donc l'espace indispensable de liberté et de possibilité d'expression motrice, vocale, qui fait fonction à la fois de soupape physique et de lieu de fantasme.

2.2 L'éveil artistique et culturel :

✓ La musique :

L'animation éveil musical et danse s'inscrit dans la dynamique du projet pédagogique de la structure.

Au quotidien, l'équipe pédagogique rythme les journées avec des comptines et des danses, traduites en langage des signes qui permettent d'apaiser, canaliser les énergies ou bien stimuler en réponse au besoin de l'enfant. La richesse de Didier, notre intervenant professionnel formé à la pédagogie adaptée, partage sa passion de la musique et la découverte de l'univers instrumental.

✓ Le langage des signes :

Outil pédagogique innovant et ludique permettant d'entrer en relation avec l'enfant.

La communication gestuelle vise à offrir un moyen d'échange dans la relation au jeune enfant préverbal.

Parler du quotidien, signer des actions, des comptines et des histoires accompagnent la socialisation de l'enfant.

✓ Le livre :

Très tôt, le jeune enfant se passionne pour la découverte du livre, dans une relation privilégiée avec l'adulte.

✓ Les animations et les fêtes :

En fonction du calendrier des fêtes, l'équipe travaille à des projets d'animation autour d'un thème (Noël, Carnaval, Pâques, Fête des Mamans, Fête des Papas les anniversaires...). Les fêtes rythment la vie de la micro-crèche et sont aussi un support pédagogique pour aider l'enfant à se repérer dans le temps, aborder les saisons..., mais également une occasion de bien s'amuser et de vivre des temps exceptionnels qui sortent du quotidien habituel. Les anniversaires des enfants sont aussi fêtés à la micro-crèche et un goûter festif est servi.

✓ Les intervenants extérieurs :

Afin d'améliorer certains projets d'animation, la micro-crèche peut solliciter des intervenants extérieurs. Ils enrichissent le travail de l'équipe en apportant leur savoir-faire et leurs techniques (marionnettiste, conteuse, musiciens...). Ce sont des personnes qualifiées et compétentes, qui ont toute l'expérience de la petite enfance. Ils éveillent le sens musical, l'écoute, le rythme, font découvrir les instruments, l'apprentissage de la chanson et des comptines, qui permet d'enrichir le vocabulaire de l'enfant et qui peut déboucher sur des spectacles.

✓ Les sorties :

Même si la micro-crèche « Les lapinous », propose un large choix d'activités aux enfants, il nous tient à cœur, d'organiser des sorties à proximité, prendre l'air tout simplement. Pour les parents, des fêtes ponctueront l'année, notamment en juin et en décembre, et permettront des échanges conviviaux entre tous les partenaires (parents, enfants, professionnels).

2.3 L'épanouissement des enfants passe par l'égalité :

Femmes-hommes est un enjeu actuel de nos sociétés. Dès la petite enfance, on constate des différences L'égalité selon le sexe de l'enfant plus particulièrement dans l'éducation reçue. Ces différences peuvent perdurer jusqu'à l'Age adulte, et participent aux maintiens de ces stéréotypes, Ces derniers impactent la construction identitaire des jeunes enfants et le développement de leurs compétences.

La priorité de la structure, c'est avant tout de permettre l'épanouissement de tous les enfants en mettant l'accent sur le plaisir d'être ensemble et de partager un plaisir commun peu importe leur sexe (cuisiner, danser, jouer à la poupée, jouer au petites voitures...)

Encouragez les filles comme les garçons de reconnaître leurs émotions et les exprimer.

Toutes les activités, dirigées ou pas, les jeux ou les pratiques peuvent se prêter à cette approche, permettant l'égalité filles/garçons et montrant, que, à travers celle-ci que l'équipe professionnelle peut dépasser la question du genre.

Partie 3 : LE PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de notre activité, notre projet social s'inscrit dans un environnement au sein duquel de nombreux acteurs participent à la création de la valeur de notre prestation d'accueil du tout petit.

Qu'il s'agisse de nos partenaires extérieurs, de l'implication des familles que nous accueillons, de notre engagement social pour aider conseiller à l'accompagnement à la parentalité, de nos actions pour créer un environnement sain et respectueux de l'environnement, la structure s'engage à créer les conditions d'un accueil de qualité.

Nos fournisseurs et partenaires : un engagement de chacun pour un accueil de qualité.

3.1 L'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement :

a) Les fournisseurs :

✓ La pause méridienne :

La micro-crèche fait appel à la cuisine centrale du Foyer Louis Clerc de Delle. Les cuisiniers ont à cœur de préparer des repas équilibrés et de grande qualité. Les menus sont élaborés avec soin avec des produits en provenance essentiellement de fournisseurs locaux.

✓ Le jardin d'Eve :

C'est une boulangerie, un moulin et une ferme. Paul cultive des céréales anciennes tout en respectant la biodiversité.

Du levain, un four à bois, tout ça pour du bon pain pour les enfants, sain pour leur santé.

✓ La construction :

Le choix du bois.

La structure en bois offre une excellente isolation thermique, ce qui signifie que le bâtiment est plus facile à chauffer en hiver et à refroidir en été. Cela se traduit par des économies d'énergie substantielles et une empreinte carbone réduite

✓ Les petits culottés :

Depuis 2018, nous utilisons la marque les petit culottés, couches françaises dont l'usine de fabrication se situe dans les Vosges.

Les petits culottés 1ère couche en circuit court proposant un matelas absorbant 100% d'origine naturelle, sans perturbateur endocrinien.

✓ Le logiciel Coccinelle 'soft :

Logiciel de gestion complet en adéquation avec nos besoins. Il permet la création des documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de notre structure.

Le logiciel est simple d'utilisation et nous permet une bonne gestion numérique avec les familles permettant la traçabilité des traitements informatiques et de réduire notre impact environnemental.

✓ Préservons notre planète :

La micro-crèche à fait le choix des produits ORAPI, Une gamme soucieuse de la santé des utilisateurs et qui contribue à préserver la nature et l'environnement.

✓ Préservons notre santé :

La question des perturbateurs endocriniens

Depuis même la conception de la micro-crèche, la question d'un environnement sain tant pour les enfants que pour le personnel est au cœur de nos préoccupations... Nous avons mené une réflexion qui nous a permis d'entrer dans une démarche d'éviction autant que possible des perturbateurs endocriniens à la crèche.

Les 1000 premiers jours de vie du fœtus, puis de l'enfant, sont déterminants pour sa santé à l'âge adulte. En effet, nous savons que les enfants font partie des personnes les plus sensibles à ces molécules chimiques de synthèses, qui, peu importe leur dose, peuvent prendre la place des hormones de leur organisme et créer toutes sortes de pathologies ou de dysfonctionnement (malformations génitales, stérilité, puberté précoce, obésité, diabète, troubles du comportements, cancers, etc.).

Pour vos enfants comme pour le personnel de la structure nous axons cette démarche autour des différents points clés de la vie de la crèche :

✓ Les repas de vos enfants

Du côté de l'alimentation de vos enfants, nous avons fait le choix d'une entreprise locale, la cuisine centrale du Foyer Louis Clerc de Delle, qui nous fournit des repas spécialement adaptés aux besoins alimentaires des tout-petits, avec des produits de notre région et ce tout en privilégiant des filières courtes.

Pour les goûters, nous proposons des laitages simples et adaptés, des confitures et des miels achetés auprès de producteurs locaux, et nous n'ajoutons pas de sucres dans les laitages nature. Côté fruits, nous proposons des fruits de saison ou des compotes. Pain frais du jardin d'Eve, brioche nature et gâteaux simples complètent ce goûter !

✓ Du côté des soins

Les Petits Culottés nous fournissent des couches naturelles et écologiques garanties sans perturbateurs endocriniens, sans parfum, sans émulsifiant PEG, sans parabène, sans chlore ni glyphosate ni dioxine. Les soins se font simplement avec des lingettes lavables en coton microfibre mouillées à l'eau (et éventuellement avec du savon doux pédiatrique acheté en pharmacie).

✓ L'entretien de la crèche

Pour les adultes comme pour les enfants, nous avons fait le choix d'utiliser au maximum des produits écologiques pour l'entretien de la structure. En présence des enfants, aucun spray ni aérosol n'est utilisé. Nous utilisons autant que possible en journée une solution au vinaigre.

Nous avons fait le choix d'investir dans un appareil VAPODIL qui utilise la vapeur sèche pour désinfecter. Cet appareil, conforme à la norme AFNOR NF T72-110 qui le certifie bactéricide, sporicide, fongicide, levuricide, mycobactéricide et virucide est utilisé partout dans la crèche ainsi que dans les chambres et permet une désinfection quotidienne des surfaces (sols, lits, jouets, mobilier...)

Pour l'entretien du linge, le vinaigre est préféré à l'adoucissant. L'aération régulière des locaux complète toutes ces précautions.

✓ Et pour aller plus loin

Pour aller au bout de cette démarche, il nous a paru évident qu'il fallait également agir sur la vaisselle proposée aux enfants pour leurs repas et collations.

Nous faisons le choix de présenter le repas de vos enfants dans des ramequins et assiettes plates et creuses en verre trempé (résistant aux chocs pour éviter les accidents, et non poreux afin d'éviter le développement de bactéries) au lieu de l'habituelle vaisselle plastique ou mélaminée.

Pas de gobelets en plastique, mais des verres simples.

Pour les plus petits, pas de tasse à bec en plastique mais des gobelets en inox.

L'inox sera aussi préféré pour les couverts. Plus sain que le plastique, ce matériau offrira aussi de bonnes sensations aux gencives sensibles des tout-petits...

✓ Une démarche au pas-à-pas

La structure grandit et évolue avec ceux qui la font vivre, tant les familles que le personnel... Les réflexions, quel qu'en soit le sujet, se font en permanence. Nous savons que des améliorations seront encore possibles !

Un ajustement et une réflexion permanents en vue de proposer un cadre plus sain pour vos enfants, et à long terme préserver leur santé et celle de nos employés, tel est notre souhait !

b) Notre partenaire culturel :

✓ Art et culture :

La construction de l'enfant dans son développement intellectuel, personnel, social, sa curiosité, son épanouissement et son imagination sont largement favorisés par la sensibilisation aux pratiques culturelles et artistique, dont la lecture qui apporte plaisir, découverte et ouverture au monde.

Grace aux nombreux ouvrages dont nous disposons à la micro-crèche et par le biais de notre partenaire l'École des Loisirs, nous proposons ainsi aux enfants, mais également aux familles, des abonnements pour tout âge afin de suivre et partager cette richesse de la lecture.

Dans ce même souci de transmission et de partage culturel, un certain nombre de souscriptions nous permet de faire bénéficier d'autres enfants (patient de l'Hôpital Nord Franche-Comté à Trévenans) par le don d'une collection d'un abonnement gratuit que nous recevons, faisant ainsi valoir ce plaisir à un plus large public.

Avec un nouveau livre par mois et pour chaque abonnement durant l'année, l'École des Loisirs propose une variété de collections différents qui touche au jeu, au film, au théâtre et à des thématiques spécifiques les animaux, les couleurs, les formes.... Afin d'éveiller à la lecture et à la découverte des émotions, dès le plus jeune âge, un engagement que nous valorisons et un plaisir que nous partageons chez les lapinous !

c) Nos partenaires institutionnels

Le territoire de Belfort et plus particulièrement, le centre de prévention et d'éducation familial Simone Veil est un partenaire Clef de notre quotidien. Il nous accompagne, nous oriente, nous conseille dans nos décisions et dans le respect du Code de la Santé Publique qui régit notre activité.

La CAF du Territoire permet aux familles accueillies aux lapinoux d'être partiellement remboursées des frais d'accueil.

Delle offre à ses administrés un Point Accueil Solidarité Sud, une équipe de professionnels engagés qui proposent une gamme de services sanitaires et sociaux pour répondre aux besoins de la population.

Nous invitons régulièrement les familles à se rapprocher des services du Point Accueil Solidarité Sud, comme la PMI pour toutes questions de santé ou de prévention médical et psychologique

3.2 Faire participer les parents à la vie des lapinoux :

✓ Pour un accueil de qualité :

Confier son enfant est un acte important. Celui-là va vivre au moins 8 heures/jour dans le cadre retenu. Il est donc indispensable, pour lui comme pour ses parents, d'établir une relation de confiance avec la ou les personnes qui vont l'accueillir et le prendre en charge.

✓ Le dialogue, une nécessité :

Pour cela un dialogue permanent est nécessaire. Les relations avec les personnes qui s'occupent de l'enfant doivent être quotidiennes. Il ne faut pas hésiter à parler de ses habitudes, de son sommeil, de ses jeux, de sa manière de vivre le jour, la nuit. Chaque enfant est unique. Il a son propre rythme et sa personnalité. En aucun cas la structure ne doit se substituer à l'action de la famille ; elle est un relais.

✓ Un cahier de transmissions :

Pour les enfants accueillis régulièrement est un outil important de dialogue entre les parents et les professionnels.

Vous pouvez également discuter des principes éducatifs auxquels vous tenez avec les professionnels de la micro-crèche. L'enfant a besoin de continuité et supporterait mal une rupture totale entre ce qu'il vit chez lui et sur son lieu d'accueil.

La stabilité de son mode d'accueil l'aide à se construire grâce à la mise en place de repères.

✓ Le voyage de lapinou :

Lapinou prend sa valise et part en voyage pendant quelques jours au sein d'une famille. Lapinou est proposé à un enfant qui souhaite l'emmener en vacances. L'enfant partage son quotidien avec lapinou, les parents prennent des photos et commentent les quelques jours de vacances de notre mascotte aux grandes oreilles sur un cahier de liaison. Retour à la crèche l'enfant explique fièrement avec l'aide des photos et des commentaires de ses parents le voyage de Lapinou. Les enfants redécouvrent régulièrement les nombreux voyages de Lapinou.

Les parents prennent plaisir de raconter les moments partagés parents /enfants/lapinou/ crèche.

3.3 L'accompagnement à la parentalité :

L'équipe de la micro-crèche considère l'accompagnement à la parentalité comme une composante essentielle de notre mission. Nous comprenons que chaque parent aspire à offrir le meilleur à son enfant, et nous sommes déterminées à soutenir les familles tout au long de leur parcours parental, et sans jamais perdre de vue que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Notre approche de l'accompagnement à la parentalité repose sur plusieurs principes clés :

✓ **Partenariat et communication ouverte :**

Nous encourageons une communication ouverte et transparente, où les parents se sentent à l'aise de partager leurs préoccupations, leurs attentes et leurs valeurs en matière d'éducation de leurs enfants.

✓ **Empathie et compréhension :**

Notre équipe est formée pour faire preuve d'empathie et de compréhension, en tenant compte des circonstances individuelles de chaque famille et en offrant un soutien personnalisé.

✓ **Informations et ressources :**

Nous nous engageons à fournir aux parents les informations et les ressources nécessaires pour les aider dans leur rôle parental. Que ce soit par des documents écrits ou de recommandations de lectures, nous sommes là pour fournir des conseils et des outils pratiques.

✓ **Partage des expériences :**

Il nous tient à cœur d'aborder tous les aspects propres aux besoins de l'enfant, que ce soit l'alimentation, le langage, le sommeil, le développement psychomoteur et socio affectif.... Trois professionnelles de l'équipe organisent des soirées de papotages autour de ces rencontres thématiques, les échanges et les rencontres permettent ainsi d'aborder différents sujets et d'apporter une discussion ouverte et libre entre expériences, questions, réflexions dans le partage, l'écoute et la confiance.

✓ **Accompagnement dans les transitions :**

Nous comprenons que chaque étape du développement de l'enfant, qu'il s'agisse de la transition vers la crèche, de l'apprentissage de la propreté ou de la préparation à l'école, peut être source d'anxiété pour les parents. Nous sommes là pour les accompagner à chaque étape, en leur offrant un soutien émotionnel et pratique.

✓ Inclusion et diversité :

Nous valorisons la diversité des familles que nous accueillons dans notre micro-crèche. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chaque parent se sent respecté et représenté, quelle que soit sa culture, sa religion, sa langue ou sa situation socio-économique.

Ensemble, en tant que communauté de parents et de professionnels de la petite enfance, nous visons à créer un environnement où chaque enfant peut s'épanouir et chaque parent se sent soutenu dans son rôle éducatif. Nous sommes là pour accompagner les familles dans cette magnifique aventure qu'est la parentalité.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

1 /Les fonctions du gestionnaire et Directrice

La fiche de poste :

Dénomination	GESTIONNAIRE et DIRECTRICE
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion de l'équipe éducative -Garant du respect de la législation et des règles d'hygiène, sécurité... -Garant de l'élaboration et de l'application du projet pédagogique -Organisation de la circulation de l'information entre parents, l'équipe
Tâches spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> -Faire la gestion financière et administrative -Surveillance du fonctionnement de l'établissement et du maintien des moyens nécessaire à l'activité -Veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité -Accueillir les familles pour l'inscription -Suivre les dossiers d'inscriptions -Recevoir les remarques, questions ou difficultés des parents au sujet de leur enfant -Percevoir le paiement des familles et éditer les factures -Fournir les documents nécessaires à la comptabilité -Recrutement du personnel -Organiser des réunions avec l'équipe -Organiser des moments de partage avec les professionnels et les familles -Gestion du planning de l'équipe -Gestion des conflits dans l'équipe professionnelle -Gestion des problèmes parents/ équipe éducative -Gestion du tableau d'affichage en direction des parents -Administre les médicaments selon le protocole établi par le médecin traitant -Participation au ménage -Gestion des élèves
Compétences qualités	<ul style="list-style-type: none"> -Sens de l'organisation et des relations humaines -Disponibilité -Patiente -Dynamique -L'approche de l'écoute de soi et l'écoute de l'autre -Associe le professionnalisme avec la pluridisciplinarité
Formations	<ul style="list-style-type: none"> -Brevet d'économie familiale -Certificat de travailleuse familiale -Brevet service à la personne -Aide-soignante Diplômée d'Etat -Certificat à l'animation et accompagnement de la personne -Certificat fédéral d'assistante socio-éducative
Interlocuteurs	<ul style="list-style-type: none"> -Partenaires sociaux : CAF, PMI....
Mise à jour de la fiche de poste tous les deux ans	

2/ les modalités d'inscription et les conditions d'admission des enfants :

La structure reçoit les enfants de 10 semaines à la maternelle, sans condition d'activités professionnelles ou assimilées des parents.

2-1 L'inscription : L'accueil peut être régulier et occasionnel. Le ou les futurs parents sont invités à **confirmer trois mois avant la date à laquelle viendra l'enfant pour la première fois, l'inscription de leur enfant par courrier.**

A la demande d'une famille, un enfant peut être accueilli occasionnellement dans la mesure où la structure ne se trouve pas en sur effectif et dispose du personnel suffisant.

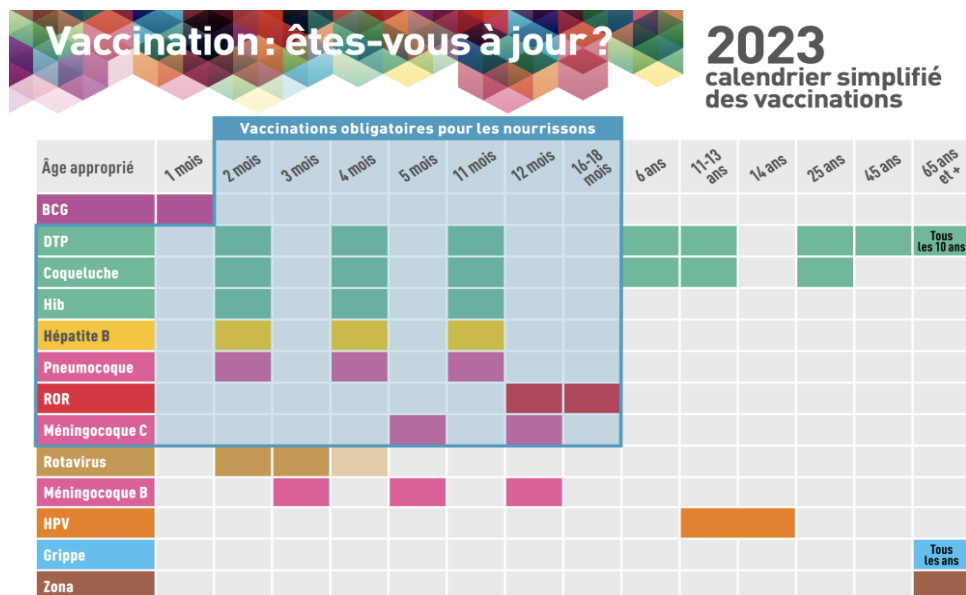
Pièces nécessaires à la constitution du dossier d'admission :

- L'état civil de l'enfant et des parents
- L'adresse, le téléphone du domicile et les numéros de téléphone portable des parents
- L'autorisation d'hospitalisation, de soin et d'intervention chirurgicale en cas d'urgence
- La mise à jour des vaccinations obligatoires et recommandées
- Copie de tout acte de justice ayant une incidence sur l'exercice du droit de garde ou de l'autorité parentale.
- Une attestation d'aptitude à la vie en collectivité pour l'enfant délivrée par le médecin traitant.
- L'avis d'imposition de l'année.
- Le dossier d'inscription rempli et signé.

60 euros de frais d'inscription à la micro-crèche

2-2 Les recommandations médicales, les vaccins obligatoires :

Les parents doivent fournir un certificat médical, autorisant l'admission de l'enfant établi par le médecin traitant.



L'enfant doit être en règle au regard des vaccinations obligatoires (sauf contre-indication attestée par la présentation d'un certificat médical).

2-3 Les mesures prises en cas de maladie ou accident d'un enfant :

La famille doit être en mesure de présenter le carnet de santé de l'enfant. Elle est tenue de compléter le document « fiche sanitaire » fournit dans le règlement de fonctionnement donné aux familles.

✓ Maladie :

* Les parents sont tenus de signaler à l'équipe professionnelle, qui transmettra au responsable technique toute information utile relative à l'enfant (allergie, traitement médical, fièvre, mauvaise nuit...)

Dans l'intérêt de l'enfant, tout problème de santé est signalé à l'arrivée. Toute médication donnée à l'enfant chez lui le matin doit être notée sur le cahier de transmission, pour éviter les risques de surdosage médicamenteux.

* Le personnel se réserve le droit d'accepter ou de refuser un enfant « malade » à son arrivée ou dans la journée. Selon le cas, les parents peuvent être prévenus par téléphone, afin de prendre leurs dispositions, soit pour venir rechercher leur enfant, soit pour prendre contact avec le médecin personnel.

* En cas de maladie contagieuse, la professionnelle présente prend la décision en concertation avec le gestionnaire pour l'éviction temporaire de l'enfant de la micro-crèche.

Si dans la famille, il se produit un cas de maladie contagieuse, soit des parents, soit des enfants, la déclaration doit en être faite immédiatement au responsable technique ou au gestionnaire, afin que toutes les dispositions sanitaires soient prises (fiche fournie dans le règlement de fonctionnement destiné aux familles).

✓ Situation d'urgence :

En cas d'accident ou de maladie d'un enfant, nécessitant des soins d'urgence, la responsable de la micro-crèche prendra les mesures nécessaires en appelant le centre 15 (SAMU) et en informera immédiatement la famille. Une autorisation de transport à l'hôpital est demandée aux parents (fiche fournie dans le règlement de fonctionnement destiné aux familles).

✓ Médicaments :

En cas de nécessité, le personnel peut donner des médicaments, si une ordonnance est fournie par le médecin de la famille.

Les enfants convalescents sont admis. Leur traitement peut être administré sur la présentation de l'ordonnance originale uniquement et sous la responsabilité et l'accord du responsable technique.

Il est demandé aux parents de privilégier les traitements le matin et le soir.

Pour tout autre traitement : aucun médicament, ne sera donné sans présentation de l'ordonnance médicale (récente) le prescrivait, la photocopie de celle-ci devra accompagner les médicaments, pendant toute la durée du traitement.

Le médecin conseil, pour tous problèmes, questions ou doute est le docteur Saussi de la PMI de delle ou le RSAI de la structure.

2-4 Les fournitures qui doivent être apportées par les parents :

- **Les parents** fournissent le lait infantile. Les biberons doivent être prêts, avec la quantité d'eau nécessaire pour le lait à reconstituer (sachant que le personnel ne stérilisera pas les biberons).
- **Les parents** fournissent le linge de rechange adapté et nécessaire aux besoins de l'enfant, ainsi que le nécessaire pour la sieste : gigoteuse, couverture... L'entretien des vêtements personnels est assuré par la famille, qui doit reprendre chaque soir le linge sale de la journée.

- **Les parents** apportent un objet personnel (doudou), ni trop bruyant, ni dangereux pour l'enfant et les autres enfants. Cet objet, assure la transition journalière entre la maison et la crèche.
- **Les parents** fournissent la crème pour l'érythème fessier (si, celle de la structure ne convient pas). Tout produit fourni selon le souhait des parents devra être joint d'une ordonnance du médecin (y compris concernant les produits homéopathiques par exemple). La première ouverture de tout produit devra se faire à la structure par l'équipe pédagogique.

2-5 Absences de l'enfant :

Les parents sont tenus d'avertir le plus rapidement possible le personnel d'une absence imprévue. Sous réserve d'un certificat médical, les absences ne seront plus facturées au quatrième jour d'absence. Les 3 premiers jours sont « le délai de carence ».

Par ailleurs, des déductions sont autorisées aux familles en cas d'hospitalisation d'un enfant dès le premier jour

Si l'enfant est absent pendant deux semaines sans qu'aucune information ne parvienne à la responsable, celle-ci considérera comme vacante la place de l'enfant. Les heures réservées initialement dans le contrat général seront facturées jusqu'à l'échéance du contrat.

3/ les horaires d'ouverture :

La micro-crèche est ouverte de 6h00 à 19h30, du lundi au vendredi. (Sauf jours fériés).

Les parents doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture qu'ils ont réservé. Les derniers sont priés d'arriver impérativement au plus tard à 19h00, afin qu'un échange sur la journée puisse avoir lieu dans de bonnes conditions avec l'équipe éducative et, sans hâte, pour l'enfant.

Afin de ne pas perturber l'organisation de la journée, de permettre à l'équipe d'être entièrement consacrée au programme pédagogique et aux activités des enfants, l'accueil des enfants ne peut se faire qu'avant 8h50 et les départs après 16h00.

Ainsi entre 9h00 et 16h00 aucun enfant ne peut être accueilli ou recherché, sauf cas exceptionnel : rendez-vous médical ou autre situation étudiée au cas par cas par l'équipe.

4/ Le mode de calcul des tarifs et les éléments du contrat d'accueil :

Le gestionnaire de la micro-crèche perçoit directement la participation financière des parents, et fixe librement ses tarifs, révisable chaque année.

Des frais d'inscription seront obligatoires : **60 euros** par an/ par enfants non remboursable en cas de désistement.

Tout mois commencé est dû et payable **AVANT LE 5 DU MOIS SUIVANT** (selon les besoins d'accueil inscrit sur la fiche d'inscription).

Les factures sont adressées aux parents entre le 25 et le 30 de chaque mois échu et leur règlement doit intervenir **AVANT LE 5 DU MOIS SUIVANT.**

La tarification est calculée sur la base de 48 semaines (52 semaines annuelles dont 4 semaines de fermeture).

La tarification est calculée selon les 3 tranches de revenus et après présentation de la fiche d'imposition du foyer.

Une tarification construite autour de 3 principes

Afin d'établir des forfaits au plus près des besoins des parents, les 3 grands principes suivants ont été établis :

- Un accueil sur 48 semaines de 6h00 à 19h30 en forfait journée.
- Des repas, goûters et couches inclus dans les forfaits.
- Un forfait mensuel lissé sur 11 mois (incluant le 12^{ème} mois) ou un forfait mensuel sur 12 mois.

À chacun son forfait

Afin de permettre de trouver l'offre la plus adaptée, 5 forfaits allant de 1 jour à 5 jours d'accueil sont proposés aux parents. Les tarifs ci-dessous ne prennent pas en compte l'aide de la CAF (CMG STRUCTURE) et la déduction d'impôt.

Formule: (Coût semaine x 48) /12 - PAJE = Coût mensuel pour la famille

Tarification Micro-crèche

Plage horaire d'ouverture de la Micro-crèche : 6h00 ==> 19h30, soit 13h30/jour

Formule: (Coût semaine x 48) /12 - PAJE = Coût mensuel pour la famille

ACCUEIL AU FORFAIT										
Nom du forfait	Nombre de jours réservés / semaine	Coût hebdomadaire			Coût mensuel			Taux horaire		
		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Rêverie	1	94,50 €	101,25 €	108,00 €	378,00 €	405,00 €	432,00 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €
Bien être	2	175,50 €	189,00 €	202,50 €	702,00 €	756,00 €	810,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €
Bonheur	3	259,20 €	279,45 €	299,70 €	1 036,80 €	1 117,80 €	1 198,80 €	6,40 €	6,90 €	7,40 €
Douceur	4	324,00 €	340,20 €	378,00 €	1 296,00 €	1 404,00 €	1 512,00 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €
Allegresse	5	384,75 €	418,50 €	452,25 €	1 539,00 €	1 674,00 €	1 809,00 €	5,70 €	6,20 €	6,70 €

ACCUEIL OCCASIONNEL EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES

	Taux horaire
A l'heure	10,00 €

Exemple :

Votre enfant est gardé 5 jours à la semaine, le forfait journée étant de 13,50h,

Calcul de la formule :

$((6,00 \text{ € tarif horaire} \times 13,5 \text{ h journée}) \times 5 \text{ jours semaine} \times 48 \text{ semaines} / 12 \text{ mois}) - \text{PAJE} = \text{coût mensuel}$

Il est important que le service puisse profiter à toutes les familles qui en ont besoin, et que les tarifs pratiqués ne constituent pas un obstacle. La prestation, PAJE, dont le montant est modulé selon 3 niveaux de ressources, permet aux familles d'être partiellement remboursées de leur frais d'accueil. Pour

connaître le montant de cette prestation, les familles sont invitées à prendre contact avec les services « Prestations » de la CAF.

Soulignons que, pour en bénéficier, l'enfant devra être accueilli au minimum 16 heures dans le mois.

A ce coût mensuel déterminé il faut enlever le crédit d'impôt de 50%, calculé par rapport au plafond fixé à 2300 €.

Aide de la CAF en fonction des ressources « couples » et « parent isolé » et du nombre d'enfants à charge :

Plafond de ressource 2021 pour le CMG pour un couple en 2023			
Enfants à charge	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	En dessous de	Ne dépassant pas	Au-dessus de
1 enfant	21661,00 €	48135,00 €	48135,00 €
2 enfants	24735,00 €	54968,00 €	54968,00 €
3 enfants	27809,00 €	61801,00 €	61801,00 €
Par enfant supplémentaire	+ 3074,00 €	+ 6833,00 €	+ 6833,00 €

Plafond de ressource 2021 pour le CMG pour un parent isolé en 2023			
Enfants à charge	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	En dessous de	Ne dépassant pas	Au-dessus de
1 enfant	30326,00 €	67389,00 €	67389,00 €
2 enfants	34630,00 €	76955,00 €	76955,00 €
3 enfants	38934,00 €	86521,00 €	86521,00 €
Par enfant supplémentaire	+ 4304,00 €	+ 9566,00 €	+ 9566,00 €

Aide mensuelle de la CAF en fonction de l'âge de l'enfant :

Montants mensuels maximum de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus			
Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024			
Âge de l'enfant	Selon les 3 tranches de revenu pour un couple		
	En cas de micro-crèche		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
De - 3 ans	925.26€	797.60€	669.99€
De 3 ans à 6 ans	462.63€	398.80€	335.00€

Montants mensuels maximum de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus			
Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024			
Âge de l'enfant	Selon les 3 tranches de revenu pour un parent élevant seul son enfant		
	En cas de micro-crèche		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
De - 3 ans	1202.84€	1036.88€	870.99€
De 3 ans à 6 ans	601.42€	518.44€	435.50€

5/ Les modalités du concours du Référent Santé et Accueil inclusif :

La fonction du référent santé : Ce dernier a pour mission de travailler en collaboration avec l'équipe afin d'assurer la santé et le bon développement des enfants accueillis.

Son rôle est d'être complémentaire avec la PMI (Protection Maternelle Infantile), il veille au bon respect des conditions d'hygiène et de sécurité ainsi qu'à la mise en place d'un accueil favorable à l'éveil et au bien-être du tout petit au sein de l'établissement.

Sa présence est obligatoire au moins 10h par an (notre choix minimum : 7 fois par an pendant 1H30).

Ses missions selon l'Article R2324-39 du code de la santé publique :

- Garantir le bon développement des enfants accueillis et veiller sur leur santé.
- Veiller à la mise en place d'un accueil favorable au bien-être et à l'éveil de chaque enfant.

- S'assurer du respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- Accompagner la mise en œuvre des protocoles santé, afin d'épauler les équipes dans la prise en charge sanitaire quotidienne et également en situation d'urgence et d'épidémie.
- Vérifier les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi par le médecin traitant de l'enfant et former les équipes en cas de besoin.
- Accompagner les situations d'urgence en cas de besoin liées à la santé de l'enfant et à sa sécurité et solliciter si besoin la PMI, CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), médecin de l'enfant en accord avec la famille.

Chez les lapinoux : La structure fait appel aux compétences d'une infirmière puéricultrice en tant que Référent Santé et Accueil Intrusif (RSAI) jouant un rôle essentiel dans celle-ci pour garantir le bien-être et l'inclusion de chaque enfant.

En fournissant un soutien continu et individualisé aux professionnelles de la crèche, le référent Santé et Accueil inclusif contribue à créer un environnement où chaque enfant, quelles que soient ses différences, peut s'épanouir pleinement et recevoir le soutien dont il a besoin pour grandir et apprendre.

Formation et sensibilisation : Le référent Santé et Accueil inclusif organise des sessions de formation régulières pour le personnel de la crèche afin de les sensibiliser aux besoins spécifiques des enfants en matière de santé et d'inclusion. Cela peut inclure des formations sur la gestion des allergies, les premiers secours adaptés aux enfants, la reconnaissance des signes de détresse chez les enfants ayant des besoins spécifiques et veiller à la bonne compréhension des protocoles annexés au règlement de fonctionnement

Support individuel : Il offre un soutien individuel aux membres de l'équipe qui s'occupent d'enfants ayant des besoins particuliers. Cela peut prendre la forme de séances de coaching pour développer des stratégies d'adaptation et

des approches pédagogiques spécifiques, ainsi que des conseils sur la manière de créer un environnement inclusif et sécuritaire.

Il apporte un soutien dans l'accompagnement, la compréhension de la mise en place d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec la famille

Soutien et collaboration : Le référent apporte sa contribution, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article 26 alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles, au repérage des enfants en danger ou risque de l'être et à l'information de la directrice et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

Communication et Sensibilisation : Il est chargé de sensibiliser le personnel et les parents à l'importance de l'inclusion et de la diversité. Cela peut impliquer des sessions de sensibilisation, des réunions avec les parents pour discuter des besoins spécifiques de leur enfant, et la création d'un environnement accueillant et respectueux pour tous.

6/ Les modalités de mise en œuvre du taux d'occupation de l'accueil en surnombre, des règles d'encadrement :

6-1 L'accueil en surnombre :

La capacité maximale est fixée à 12 enfants actuellement. Un nombre d'enfants peuvent être accueillis en surnombre, dans le respect des 115% de la capacité d'accueil et à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100% de la capacité d'accueil autorisée, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 8 octobre 2021.

- Calcul de la capacité d'accueil en surnombre :

12 enfants X 115% = 14 enfants selon l'arrêté du 8 octobre 2021

- Calcul du taux d'occupation conformément à l'arrêté du 8 octobre 2021 :

Le taux d'occupation prend en compte la capacité horaire hebdomadaire de la structure. Ici établie à 810 heures hebdomadaire représentant 100% de la capacité d'accueil hebdomadaire de l'établissement.

Ainsi, la structure pourra accueillir jusqu'à 14 enfants simultanément dans la mesure où l'ensemble des contrats présents n'excèdent pas les 810 heures d'accueil/ semaine, soit 100% de sa capacité d'accueil.

- **Formule :**

- Capacité horaire d'accueil hebdomadaire : Horaire d'accueil

12 enfants X 13.5 heures d'accueil par jour X 5 jours semaine = 810 heures.

- Taux d'occupation :

(100 X nombre d'heures de présence totale hebdomadaire des enfants) / 810 heures d'horaire d'accueil hebdomadaire.

6-2 **Les règles d'encadrement auprès des enfants :** Articles R2324-43 du Code de la Santé Publique

1 professionnel pour 6 enfants

L'effectif du personnel affecté à la prise en charge des enfants est au minimum de :

- 1 personne pour 3 enfants,
- 2 personnes dès que le nombre d'enfants présents est supérieur à 3,
- 3 personnes dès que le nombre d'enfants accueillis est de 6 ou 8 selon l'âge et les besoins de ces derniers
- 4 personnes à partir de 11h00 pour la préparation des repas et la gestion de la cuisine.

Ce processus se fait de manière dégressive selon les départs des enfants.

L'ensemble du personnel est salarié du gestionnaire de la micro-crèche, dans le cadre commun de la convention collective (service à la personne).

Annexes :

1-Situations d'urgence

2-Mesures préventives

3-Modalités de délivrance de soins

4-Les conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitance

5-Les mesures de sécurité à suivre pour les sorties